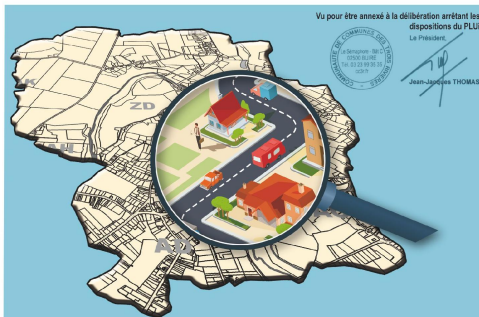


# PLUi

Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
des Trois Rivières



Vu pour être annexé à la délibération arrêtant les dispositions du PLUi  
Le Président,  
Jean-Jacques THOMAS.

## 4.1. Documents graphiques

### Effry PLAN DE ZONAGE Territoire au 1/6500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025

PLUi approuvé le



## Légende

### Informations

- Communes
- Bassins
- Cours d'eau
- Chemins inscrits au PDIPR
- Axe vert de Thiérache
- Bâtiments d'élevage classés

### Zonage

- UR : zone urbaine constructible
- UI : zone urbaine à vocation d'activités économiques
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

### Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

- Boisements
- Haies
- Jardins
- ★★★ Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares\_Etangs

### Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

### Prescriptions

- Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés

